



Saint-Constant, 23 février 2021

BULLETIN D'INFORMATION

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Révision de la Politique de financement | Reprise des travaux

L'ARTM a relancé les travaux de révision de la Politique de financement, en vertu de laquelle sont calculées les contributions municipales en transport collectif. La Couronne-Sud participe aux travaux et surveille de près plusieurs enjeux qui pourront avoir des répercussions financières importantes auprès des municipalités, notamment :

- L'intégration du REM dans le modèle financier
- L'intégration du produit de la taxe sur l'immatriculation
- L'intégration de la refonte tarifaire
- L'allocation des coûts d'exo selon le nouveau modèle élaboré par la firme RCGT
- La désignation de services express et d'équipements métropolitains
- La pandémie et ses effets à court terme sur les cadres financiers 2021 à 2023, ainsi que ses effets à plus long terme (possibilité d'une perte permanente et significative d'achalandage dans les transports collectifs)

Rappelons que la Politique de financement adoptée en décembre 2017 par l'Autorité est arrivée à échéance depuis décembre 2020. L'expérience des dernières années a fait ressortir les limites quant à son application « réelle » et son inadéquation avec la prévision quinquennale des contributions municipales réalisée par l'Autorité. De plus, les modalités d'application de la Politique ont été suspendues temporairement pour le cadre financier 2021, entraînant ainsi un gel des contributions municipales, plus une indexation. Ce même scénario est prévu pour le cadre financier 2022.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Mandat sur le PMAD

La Table des préfets et élus de la Couronne-Sud a complété l'élaboration d'un document de positionnement stratégique en prévision des travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Le document sera transmis aux municipalités de la Couronne-Sud afin qu'elles en prennent connaissance et puissent échanger avec le Président de la Table dans le cadre d'une tournée organisée auprès des membres. Il est également prévu, à terme, de transmettre le document à l'ensemble des membres de la CMM, afin de s'assurer de la prise en compte des préoccupations de la Couronne-Sud avant l'établissement formel d'une formule de travail pour la révision du plan métropolitain. Il est également prévu de diffuser une lettre d'opinion dans les médias nationaux afin de réaffirmer le souhait de la Couronne-Sud à



Saint-Constant, 23 février 2021

BULLETIN D'INFORMATION

l'effet d'entamer les travaux de révision du PMAD sur la base d'un travail et d'une collaboration entre chacun des membres de la CMM.

Mandat sur l'élimination des résidus ultimes

Conjointement avec ses six MRC membres, la TPECS travaille sur un mémoire à transmettre à la CMM dans le cadre de la consultation menée par la Commission de l'environnement auprès des municipalités, des MRC et d'autres groupes ciblés, concernant la question de l'élimination des résidus ultimes. La CMM inscrit ce mandat de consultation dans un processus de travail plus large, qui implique la révision éventuelle du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelle (PMGMR)s à compter de 2022. Afin de bien délimiter la portée de la consultation, la CMM indique que plus de la moitié des résidus ultimes sous gestion municipale est éliminée à l'extérieur du territoire métropolitain et ce, alors que le principe de l'autonomie régionale fait partie des orientations inscrites dans PMGMR actuel. Elle rappelle aussi que la durée de vie utile du seul lieu d'élimination en exploitation sur le territoire (à Terrebonne) est prévue se terminer en 2030. D'ici le 26 mars prochain, il est possible de transmettre à la CMM des commentaires sur le sujet, à l'attention de Me Guylaine Morissette, secrétaire de la commission de l'environnement, à l'adresse consultationsenvironnement@cmm.qc.ca. Un document de consultation détaillé a par ailleurs été transmis par la CMM à l'ensemble de ses membres.